

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de M. TRANCHANT Yohann, Président du CCAS.

Présents : M. TRANCHANT Yohann, Président, M. Mmes ALLARD Hugues, BROISSAND Fabienne, CHAPEL Sandra, DECARRE Laura, FONTANIVE Myriam, FRANI-FISSORE Christine, GENAND Adeline et MANGIN Michèle.

Absents excusés : Mme FALGUERE Nathalie et M. FALGUERE J. Luc.

Date de la convocation : 10 juin 2026.

Secrétaire de séance : Mme BROISSAND Fabienne.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 23 février 2026.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Points soumis à délibération :

- Election du ou de la Vice-Président(e).
- Election du ou de la Vice-Président(e) Délégué(e).
- Présentation du budget du C.C.A.S. voté le 23 février 2026 et Attribution de subventions.
- Epicerie Solidaire Jeanne Burdin - convention de partenariat avec le CCAS de RUMILLY pour une participation aux frais de fonctionnement.

Points non soumis à délibération :

- Plan canicule 2026 – organisation.
- Conférence « Les Gestes qui Sauvent » du 06 juin – bilan.
- Repas des Aînés du dimanche 22 novembre – présentation.
- Soirées ou après-midis « Jeux » - présentation.
- Divers.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale échange sur les points selon l'ordre du jour ci-dessus :

Points soumis à délibération :

1) ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E).

Le Maire, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un ou une Vice-Président(e) - articles L 123-6 et R 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Mme BROISSAND Fabienne.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection de la Vice-Présidente **au scrutin secret**.

- Nombre de bulletins : 9
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Mme BROISSAND Fabienne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente.

2) ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DELEGUE(E).

Le Maire, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un ou une Vice-Président(e) Délégué(e) - articles L 123-6 et R 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : M. ALLARD Hugues.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président Délégué **au scrutin secret**.

- Nombre de bulletins : 9
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

M. ALLARD Hugues ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président Délégué.

3) PRESENTATION DU BUDGET DU C.C.A.S. VOTE LE 23 FEVRIER 2026 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le budget du CCAS voté le 23 février 2026 est présenté aux membres du CCAS qui décident de reporter l'attribution de subventions à l'ordre du jour d'une prochaine réunion afin que chacun puisse réfléchir à des associations agissantes localement.

4) EPICERIE SOLIDAIRE JEANNE BURDIN - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE RUMILLY POUR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

En partenariat avec la Croix Rouge, délégation d'ANNECY, le C.C.A.S. de RUMILLY et les C.C.A.S de l'Albanais, il a été décidé d'ouvrir une épicerie solidaire à RUMILLY dénommée Jeanne BURDIN – place de l'Hôtel de Ville.

La gestion de l'épicerie sociale est assurée par La Croix Rouge, délégation d'ANNECY.

Le C.C.A.S. de RUMILLY participe aux frais de fonctionnement de l'épicerie en partenariat avec les C.C.A.S. de l'Albanais et propose un accompagnement budgétaire aux bénéficiaires.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de RUMILLY et le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SALES relative à l'attribution d'une subvention destinée aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **0.50 € par habitant** soit un montant de **1183.50 €** pour l'année **2026** (2367 habitants - population légale 2023 en vigueur au 1^{er} janvier 2026).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Points non soumis à délibération :

5) PLAN CANICULE 2026 – ORGANISATION

Présentation de la liste des personnes qui ont demandé leur inscription sur le registre « Canicule ».
Les membres se répartissent les personnes à contacter ou à visiter en cas de déclenchement du plan « canicule ».

Elles aimeraient un flyer au nom du CCAS avec les consignes pour mieux vivre la canicule, à remettre aux personnes inscrites.

6) CONFERENCE « LES GESTES QUI SAUVENT » DU 06 JUIN – BILAN.

Très peu de personnes présentes à cette conférence.

Le jour et l'horaire sont probablement les raisons de ce manque de participant.

Des formations aux 1ers secours à l'automne sont demandées. Ne faudrait-il pas les proposer aux enfants de CM2 ?

7) REPAS DES AINES DU DIMANCHE 22 NOVEMBRE – PRESENTATION.

Une réunion est fixée au mercredi 08 juillet à 20 heures en mairie afin d'organiser ce repas.

8) SOIREES OU APRES-MIDIS « JEUX » - PRESENTATION

Ne faut-il pas transformer les soirées « jeux » en après-midi « jeux », jeux à thème (plateau, bois...) et pourquoi pas pour apprendre la belote, le tarot... avec goûter canadien. L'idée « un dimanche différent » à la place d'une soirée « jeux ».

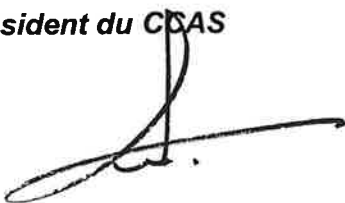
9) DIVERS

La prochaine réunion est fixée au mercredi 08 juillet avec pour ordre du jour l'organisation du repas et points divers notamment la canicule.

La séance est levée à 21 heures 15

Yohann TRANCHANT

Président du CCAS



Fabienne BROISSAND

Secrétaire de séance



Procès-verbal mise en ligne du 27 JUL. 2026